

Chambre siège, afin de recueillir des renseignements au sujet des questions qui touchent les Indiens. C'est la raison, je crois, pour laquelle les députés répriment le désir qu'ils ressentent, bien naturellement, d'approfondir davantage les prévisions budgétaires.

Je crois qu'on a mis la charrue devant les bœufs, à cet égard, et que le gouvernement, même s'il n'a pas commis d'erreurs monstrueuses, n'a pas su administrer comme il le fallait. Ayant étudié hâtivement les prévisions budgétaires, le comité se voit maintenant obligé de leur accorder moins d'attention lorsqu'elles seront examinées par le comité plénier, car on s'attend que le deuxième rapport, où l'on demande la permission de se déplacer, sera adopté.

M. Aiken: Puis-je poser une question au député? Il a fait partie du comité chargé d'étudier ces crédits. N'a-t-il pas approuvé leur adoption et celle des rapports que la Chambre étudie en ce moment?

M. Howard: Si mon honorable ami veut bien faire preuve d'un peu de patience, il comprendra où je veux en venir. Bien sûr, j'approuve l'adoption de ces crédits, mais qu'on se rappelle que j'ai proposé dès le début, en réponse à la déclaration préliminaire du ministre, que le comité se divise en sous-comités pour visiter les collectivités d'autochtones. Nous procédons actuellement à un examen symbolique des crédits, semblable à celui du comité, nous basant sur un espoir et une présomption, à savoir que le comité recevra les pouvoirs qui lui permettront d'agir selon les directives du deuxième rapport. A mon avis, nous plaçons la charrue devant les bœufs en examinant ces crédits avant l'attribution au comité des pouvoirs nécessaires. Je suis d'ailleurs certain que ces pouvoirs lui seront conférés avant longtemps, et c'est pourquoi j'ai dit que s'il y avait malonne, cela n'avait pas beaucoup d'importance.

Je recommande instamment l'adoption du deuxième rapport du comité. C'est peut-être dans l'attente de l'adoption du rapport que les députés ont accordé moins d'attention aux crédits que ceux-ci n'en méritent. Les députés, j'en suis sûr, ont estimé que des visites aux centres indiens nous en apprendraient beaucoup plus sur l'état des affaires indiennes qu'une discussion officielle sur les crédits; c'est pour cette raison que le rapport s'efforce d'obtenir les pouvoirs qui permettront de faire les choses préconisées dans celui-ci. Le comité serait davantage en mesure de faire un rapport éclairé, judicieux et intelligent concernant la gestion des affaires indiennes sur le plan fédéral, après avoir visité les Indiens sur

place et avoir obtenu tous les renseignements utiles sur leur état d'esprit et leur manière de voir.

J'aimerais faire quelques commentaires qui ne seront qu'une répétition de ce que j'ai dit à de multiples occasions par le passé, avec l'espoir que le Parlement donnera la prééminence à quelques vérités fondamentales sur notre population autochtone. Je suis certain que le ministre souscrira à cette proposition.

Le premier concept a trait à la valeur de la personne humaine. Il est capital dans nos relations sociales avec quiconque, qu'il s'agisse d'un Indien de naissance ou qu'il ait une autre origine. On doit renoncer aux notions de paternalisme et d'intégration dans le sens où elles se sont développées. L'intégration n'est pas une voie à sens unique. Les gens doivent avoir les uns envers les autres un désir mutuel et conscient de respect, indépendamment de leur origine raciale. Il faut aussi bien comprendre le principe suivant: le gouvernement doit exister par le peuple, pour le peuple et au nom du peuple. Les efforts de la direction des Affaires indiennes et du Parlement devraient être orientés vers l'autodétermination de nos autochtones. Le ministre et le gouverneur en conseil doivent moins restreindre l'autodétermination de ces peuples autochtones.

Qu'il me soit permis de terminer en posant une ou deux questions au ministre. La première a trait aux dispositions non remplies des traités n^{os} 8 et 11 relativement aux territoires. Je dois dire que lorsque M^{me} Fairclough était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration il y a quelques années elle avait chargé une commission itinérante de faire une enquête pour recueillir les idées des Indiens quant aux initiatives à prendre concernant les dispositions non remplies de ces traités. Cette commission a présenté son rapport et un comité interministériel a été créé pour les étudier. J'aimerais connaître l'avis du ministre quant à la solution qui sera donnée éventuellement à ces dispositions non remplies.

• (4.10 p.m.)

Le ministre nous dirait-il aussi à quelle date on peut compter recevoir un rapport ou des déclarations du comité que son prédécesseur, l'actuel ministre du Travail, a créé concernant les lois de chasse et de pêche qui visent les autochtones.

M. Orange: Monsieur le président, je ne veux retenir le comité que quelques instants